



SECTEUR DES LANGUES ET DE LA CULTURE

Sur quoi le Secteur des langues et de la culture a-t-il travaillé au cours du dernier trimestre?

Au cours du dernier trimestre, le Secteur des langues et de la culture de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a travaillé à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*. La Table d'élaboration conjointe, qui a contribué à la création de la *Loi sur les langues autochtones*, est maintenant devenue le Comité directeur de mise en œuvre conjointe (CDMC), lequel est composée de représentants de l'Assemblée des Premières Nations, de Patrimoine canadien, de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et du Ralliement national des Métis (RNM). Le CDMC est chargé de superviser la mise en œuvre de la *Loi*, notamment l'élaboration d'un modèle de financement pour les langues autochtones qui établira des mesures pour obtenir un financement adéquat, durable et à long terme lié à la loi, et assurer la nomination du commissaire aux langues autochtones, et d'un maximum de trois directeurs, au Bureau du commissaire aux langues autochtones (BCLA). Au sein du CDMC, deux groupes de travail ont été créés pour aider à faire avancer les travaux. Le groupe de travail sur la communication des langues autochtones a pour mandat d'élaborer des communications conjointes qui reflètent l'orientation donnée par le CDMC. Le groupe de travail sur les symposiums conjoints travaille à l'organisation d'un symposium national sur les langues autochtones.

La *Loi sur les langues autochtones* donne au gouvernement du Canada le mandat d'encourager la mise en place d'occasions concrètes, pour les gouvernements autochtones et d'autres organismes et organisations autochtones, de collaborer à l'élaboration de politiques liées à la mise en œuvre de la *Loi*. Les consultations actuelles offrent aux Premières Nations l'occasion de collaborer à la conception et à l'établissement du Bureau du commissaire aux langues autochtones et du modèle de financement pour les langues autochtones. L'objectif général de ces consultations consiste à dialoguer de manière approfondie avec les gouvernements, les organes de gouvernance et les organisations autochtones sur des enjeux qui peuvent avoir une incidence sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*, afin qu'un large éventail de perspectives des peuples autochtones soit pris en compte dans les décisions prises par le gouvernement en ce qui a trait à la *Loi*. En adoptant une démarche basée sur les distinctions, l'APN formule des conseils au ministère du Patrimoine canadien en ce qui concerne la tenue de consultations concrètes. En raison de la COVID-19, les consultations seront menées virtuellement, lorsque les organisations, les gouvernements et les organes de gouvernance autochtones seront prêts à le faire, dans les mois à venir.

Le but de ces consultations est de mieux comprendre comment le flux de financement peut être amélioré pour mieux refléter les besoins des Premières Nations et des organisations linguistiques des Premières Nations, et de travailler à la nomination d'un commissaire aux langues autochtones dès que possible, de préférence avant le 1^{er} octobre 2020.



SECTEUR DES LANGUES ET DE LA CULTURE

Grâce aux efforts de défense des intérêts déployés par le Chef national Perry Bellegarde et le Comité exécutif de l'APN, le budget 2019 du gouvernement fédéral a engagé 333,7 millions de dollars sur cinq ans, et 115,7 millions de dollars chaque année par la suite, pour appuyer la réhabilitation, la préservation et la revitalisation des langues autochtones et pour mettre en œuvre la *Loi*. Toutefois, le Secteur des langues et de la culture a demandé un financement plus important visant à soutenir tous les projets relatifs aux langues autochtones menés par les champions des langues des Premières Nations, et à atteindre réellement l'objectif déclaré d'un financement durable et à long terme. En ce qui concerne le commissaire aux langues autochtones, sa nomination reposera sur une recommandation du ministre au gouverneur en conseil. Le Secteur des langues et de la culture demande la tenue d'un dialogue concret concernant la nomination d'un commissaire.

Le Secteur des langues et de la culture a repris la planification du Symposium national sur les langues autochtones. L'APN travaillera avec le RNM, l'ITK et Patrimoine canadien à l'organisation du symposium, par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le symposium. Ce dernier devrait avoir lieu à l'automne 2020 et pourrait se dérouler au moyen d'une série d'événements virtuels plutôt qu'en personne, selon les directives de santé publique en vigueur à ce moment-là. Le Symposium permettra aux champions des langues autochtones, à des experts, à des dirigeants autochtones, à des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à des universitaires et à des invités internationaux de se réunir, d'en apprendre davantage ainsi que de faire part de leurs pratiques exemplaires et de leur expérience en ce qui concerne le modèle de financement pour les langues autochtones, le Bureau du commissaire aux langues autochtones, la prochaine Décennie internationale des langues autochtones des Nations Unies et les pratiques exemplaires en matière de préservation, de récupération, de revitalisation et de normalisation des langues. L'objectif principal consiste à formuler des principes et des recommandations pour la mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*.

Quels sont les projets du Secteur des langues et de la culture pour l'avenir?

La principale préoccupation du Secteur des langues et de la culture est que, cette année, la demande de financement pour la revitalisation des langues devrait être près de trois fois supérieure au montant des fonds disponibles pour les Premières Nations. Le Secteur déploie des efforts pour faire en sorte que les fonds octroyés répondent aux besoins de financement cernés par les Premières Nations, et que les experts et les champions des langues autochtones dirigent le processus et les consultations nécessaires, afin que toutes les discussions soient concrètes et conformes aux objectifs des Premières Nations et de la *Loi*.

Le Secteur des langues et de la culture de l'APN appuie la pleine mise en œuvre de la *Loi sur les langues autochtones*, qui devrait comprendre un financement adéquat, durable et à long terme pour la préservation, le maintien, la récupération, la normalisation et la protection des langues autochtones. Le Secteur des langues et de la culture élabore une stratégie nationale pour la revitalisation des langues et



SECTEUR DES LANGUES ET DE LA CULTURE

appuie la Décennie internationale des langues autochtones. La nomination du commissaire au BCLA est une priorité à court terme prévue pour le 1^{er} octobre 2020. À plus long terme, le CDMC s'efforce d'encourager l'établissement du BCLA et d'un cadre de financement des langues autochtones qui réponde aux besoins des Premières Nations.

Activités à venir

- **Automne 2020** - Consultations avec le ministère du Patrimoine canadien - Lieu à déterminer
- **Proposition - automne 2020** - Symposium national sur les langues autochtones - Lieu à déterminer